LUNDI 27 MAI 2024:

LA FORCE D'UN ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS !





Les accords établis le 4 avril 2022 entre l'Administration et les Organisations Syndicales, toutes signataires hormis Solidaires Douanes, prévoient la tenue chaque année d'un comité de suivi (COSUI).

Réuni ce mardi 21 mai 2024, le COSUI a permis d'évoquer les taux de promotion au sein de la DGDDI, le Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie des Agents (FACVA) et l'impact du Transfert des Missions Fiscales (TMF) sur les agents.

L'UNSA DOUANES ALERTE LA DIRECTION GÉNÉRALE I

Dans le cadre de ces accords, nous portons deux sujets de reconnaissance de la pénibilité :

- La reconnaissance de la pénibilité pour certains services de contrôle en Opérations Commerciales. En effet, l'organisation du travail évolue. Nos collègues travaillent de plus en plus régulièrement la nuit et les weekends. Leur rythme de travail est parfois identique à celui de leurs collègues de la Surveillance. Un suivi spécifique et une attention particulière doivent leur être portés. La DG doit prendre le sujet à bras-le-corps. À défaut, nous ferions barrage à tout autre projet d'activité pérenne de nuit pour les OP/CO.
- La portabilité de la bonification pour les agents de la Surveillance. Nous avons observé avec quelle rapidité la loi sur la réforme des retraites a été promulguée l'an dernier. Paradoxalement, si les décrets concernant la décote et l'écrêtement ont déjà été publiés, celui sur la portabilité des services actifs est toujours en cours de finalisation... L'administration nous précise qu'une rencontre est prévue avec le Service des Retraites de l'État et la DGAFP concernant les modalités de combinaison des bonifications antérieures avec la SU, le cumul des bonifications ou la prise en compte du service actif durant la scolarité.

Par ailleurs, nous avons insisté sur des propos inadaptés tenus dans les directions. Qu'on ne nous dise pas que la prime de nuit est du salaire ; c'est au contraire une compensation financière pour dédommager les contraintes engendrées par un travail pérenne en horaires atypiques.

RÉFLEXION SUR LA THÉMATIQUE SPORTIVE...

Nous considérons qu'il devient impératif de protéger le capital santé des personnels douaniers. Les prochains RT et GT doivent aboutir à des mesures concrètes. Suite à son interpellation par l'UNSA Douanes sur la pratique du sport au sein des services (thématique actuellement au point mort), le Directeur Général a répondu: Il s'agit d'un sujet légitime, mais lourd, qui ne peut se résoudre dans le cadre du FACVA. Il a été abordé lors d'une Réunion de Travail « santé » ainsi que pendant le cycle de la Surveillance. L'administration est garante de la bonne santé de ses personnels. Tous les agents doivent se maintenir en bonne condition physique, a fortiori les agents en charge des contrôles (SU et CO). Trois niveaux de pratique physique se dégagent : la lutte contre la sédentarité, le maintien en bonne condition physique et la pratique d'un sport.

L'UNSA Douanes rappelle ses propositions en la matière :

- la prise en charge des licences sportives des agents,
- la participation à la prévention (pratique de 30 minutes d'activité par jour),
- le passage de conventions avec des salles de sport,
- l'octroi d'un créneau spécifique sur le temps de travail pour les services de contrôle.

En outre, il faut également bien s'hydrater durant la journée. L'idée d'une gourde était séduisante, mais...

L'UNSA Douanes a été la seule organisation à soulever le sujet « Gourde des Douanes ». La canette de service n'avait clairement pas le bon cahier des charges : contenance, qualité, oxydation rapide, fuite, sérigraphie ou pas. Au final, quel est le coût de cette action de communication manquée ? La DG envisage-t-elle de conduire une nouvelle campagne, mieux préparée cette fois-ci?







LUNDI 27 MAI 2024:

LA FORCE D'UN ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS !



LES TAUX DE PROMOTIONS

Si la signature des accords du 4 avril 2022 ont permis une hausse des taux de promotion, l'UNSA Douanes a insisté sur la nécessité que ces taux soient maintenus pour la promotion intra (tableaux d'avancement) et surtout d'accroître ceux en inter catégorielle (listes d'aptitude). La reconnaissance travail d'excellence réalisé par les agents doit pouvoir être reconnue efficacement, et non pas à la marge avec de trop maigres promotions.

À ce titre, les pistes envisagées par la DG pour valoriser les carrières, tant dans le cadre des chantiers en cours sur la Surveillance (fonction chef d'équipe, encadrement) que de la Fonction publique (fin des catégories remplacées par des filières métiers) ne nous conviennent pas! Celles-ci proposent la valorisation d'une fonction ou d'une compétence et non une évolution de carrière.

→ LE FACVA

La troisième (et potentiellement dernière) campagne d'appel à projets vient de débuter. Elle doit être clôturée le 10 juillet 2024 et devrait rencontrer la même dynamique auprès des agents. Nous notons la charge administrative conséquente que représente la mise en œuvre de ce dispositif. L'UNSA Douanes a cependant attiré l'attention de l'administration sur le calendrier proposé.

Le DG a lui-même reconnu que cette échéance sera difficilement tenable, la note d'appel à projet étant toujours en cours de rédaction. Le financement des projets est disponible et piloté par la DG. S'agissant d'un exercice pluriannuel, les fonds non utilisés ne seront pas perdus. L'UNSA Dougnes invite l'ensemble des collègues, qui n'ont pas encore utilisé leurs crédits, à rechercher de nouveaux projets pertinents.

→ LE TMF - FOCUS SUR LA RÉSIDENCE DE METZ

L'UNSA Douanes se félicite pourla force d'un accord qui va permettre l'octroi d'une prime d'adaptabilité (montant estimé à 4850€) pour chaque agent ayant subi une restructuration à la fois dans dans le cadre du PSD et ensuite du TMF (double restructuration).

Si le TMF doit faire l'objet prochainement d'un groupe de travail dédié, la situation de la résidence de Metz relève également de l'accord. En effet, le Transfert des Missions Fiscales implique de très lourds changements au sein du SND2R. Ceux-ci ont d'ores-et-déjà commencé et se poursuivront jusqu'en fin 2026.

L'administration souhaite gérer cette transition selon une « sortie en sifflet » : avec le transfert progressif de la TICPE vers la DGFIP, la bascule des effectifs sera échelonnée au gré de la baisse d'activité des remboursements. Par la suite, l'activité du SND2R s'organisera autour de 2 Pôles spécialisés : RTC et Mobilité (frais de déplacement des douaniers).

Les propos tenus par le directeur du SND2R indiquent que la conduite du changement est bien engagée. Le cadencement du projet ainsi que la comitologie* sont maîtrisés sur le papier.

L'UNSA Douanes demande un point sur les conséguences de ce transfert. Nos collègues, qui gèrent les frais de mission et de formation dans les PLI, devraient voir leur charge de travail réduite. En réponse, le DG laisse les DI libres d'organiser leurs services localement, dans le cadre du dialogue de gestion.

Cependant, ce transfert de missions ne doit pas être un prétexte pour supprimer des emplois. L'UNSA Douanes souhaite le maintien d'un interlocuteur privilégié en région afin d'optimiser le temps de traitement des remboursements.

(*Comitologie : organisation de réunions où seront prises des décisions.)

L'UNSA Douanes portera une attention particulière aux effectifs dont la projection actuelle est en deçà de la charge de travail à venir (quid de la gestion future de la réserve opérationnelle). Ce projet doit viser à pérenniser les agents dans leur service et ne doit pas générer des situations de souffrance au travail.



